



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 10912

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des hôpitaux de Thouars et de Parthenay. Ces deux hôpitaux se voient menacés par la fermeture de certains de leurs services. En effet, l'hôpital de Thouars risque de voir fermer sa maternité, alors que l'hôpital de Parthenay, en plus de sa maternité, risque de perdre son service orthopédique. Aussi, il est désolant de voir fermer ces trois services situés dans des locaux modernes et fonctionnels qui devraient plutôt se développer que d'être fermés. La population lui a fait part de sa vexation et de sa frustration de voir ces services disparaître. Ce sont près de 2 500 signatures qui ont été enregistrées au cours de différentes initiatives pour la sauvegarde de ces sites. Cette mobilisation témoigne du mécontentement des Deux-Sévriens. Ils s'inquiètent, légitimement, de leur devenir en matière de santé car une hospitalisation à 30 ou 40 kilomètres de leurs domiciles n'a rien d'évident, surtout dans des situations d'urgence. Ces situations traduisent, de manière générale, les problèmes rencontrés par de nombreux centres hospitaliers qui se voient tour à tour supprimés certains de leurs services, car touchés par les restrictions budgétaires en matière de santé, par le manque de personnels, c'est-à-dire par faute de moyens, alors qu'il serait plus humain de développer des sites hospitaliers publics de proximité et de qualité. En conséquence, devant l'universalité de ces problèmes concernant les moyens accordés à la santé, il lui demande quelles décisions favorables peuvent être prises en faveur de ces deux hôpitaux et donc en faveur des Deux-Sévriens.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire a trait à la situation des hôpitaux de Thouars et de Parthenay, notamment en ce qui concerne le devenir de certains de leurs services de court séjour. Depuis 1995, ces établissements de santé se sont engagés, avec l'hôpital de Bressuire, dans un processus de rapprochement qui les a conduits à fusionner et à créer un nouveau centre hospitalier, le centre hospitalier Nord - Deux-Sèvres. Les réorganisations en cours résultent de cette fusion. Elles sont réalisées sur la base du projet d'établissement approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du nouvel établissement en 1996. Elles se traduisent par le regroupement de la gynécologie-obstétrique et de la chirurgie orthopédique sur le site de Bressuire où l'activité est plus importante que celles des deux autres hôpitaux voisins. Ces regroupements sont justifiés dans la mesure où les trois établissements ont vocation à répondre aux besoins d'un seul et même bassin de population. Ils procèdent d'une exigence d'adaptation aux besoins de la population et aux réalités locales qui, loin de remettre en cause l'existence des hôpitaux de Thouars et de Parthenay, doit leur permettre de mettre en place les complémentarités nécessaires à leur pérennité et à l'accomplissement de leurs missions de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10912

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1142

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3426